REPUBLIQUE DU BENIN

*-*-*-*-*-*

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

*-*-*-*-*-*

**AGENCE TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE OUEME-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO (ATDA-OALM)**

*-*-*-*-*-*

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

*-*-*-*-*-*

# Avis à Manifestation d'intérêt International (AMII)

## OBJET : RECRUTEMENT DE PRESTATAIRES POUR ASSURER LE CONSEIL AGRICOLE AU PROFIT DES PISCICULTEURS ET DES AVICULTEURS (LOTS 1 ET 2)

## (ACCORD CADRE À CONTRATS SUBSEQUENTS SUR 03 ANNÉES).

**Référence SIGMAP : PI_DRC_98088**

BON A LANCER

**AVIS N° 032 /MAEP/ATDA-OALM/PRMP/S-PRMP DU 17 Décembre 2024**

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt International fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, **Version 5** publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **23 octobre 2024**.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7 a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds du Budget National afin de financer ses activités, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles par accord cadre à contrats subséquents sur trois années et relatif au recrutement de prestataires (**ONG**) pour assurer le conseil agricole au profit des pisciculteurs et des aviculteurs.
3. Les prestations objet du présent avis se feront en **deux (02) lots** définis comme il suit :

➢ **Lot 1** : « Recrutement d'un prestataire **(ONG)** pour la mise en œuvre du Conseil Technique Spécialisé au profit des exploitations aquacoles en accord cadre à contrats subséquents sur trois années ».

L'objectif principal de cette activité est d'améliorer chez les exploitants aquacoles accompagnés, leur maitrise de la conduite technique des opérations de production aux fins d'une augmentation durable et efficiente de la productivité et de la production de poisson d'élevage.

Il s'agit spécifiquement de:

- analyser et évaluer le niveau de professionnalisation des aquaculteurs ;
- accompagner et outiller les aquaculteurs dans leur professionnalisation sur la base d'un plan d'action triennal élaboré de commun accord;
- améliorer le niveau de production et de productivité des aquaculteurs suivis.

➢ **Lot 2** : « Recrutement d'un prestataire **(ONG)** pour assurer le conseil agricole aux aviculteurs (modernes et poulets de chair) en accord cadre à contrats subséquents sur trois années ».

L'objectif principal de cette activité est d'améliorer la maitrise de conduite technique de production par les aviculteurs modernes, afin de leur permettre d'augmenter durablement et de façon efficiente la productivité et la production de leurs exploitations.

BON A LANCER

Il s'agit spécifiquement de:

- analyser et évaluer le niveau de professionnalisation des aviculteurs ;
- accompagner et outiller les aviculteurs dans leur professionnalisation.

*Un candidat peut soumissionner pour un ou l'ensemble des deux (02) lots s'il dispose des qualifications requises pour chaque lot.*

**4.** La mission sera exécutée en **accord-cadre** sur une durée de **trente-six (36) mois à contrats annuels subséquents après évaluation annuelle satisfaisante**.

**5.** Les Organisations Non Gouvernementales (**ONG**) intéressées sont invitées à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations :

- la nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations, justifiée par les statuts et l'agrément en cours de validité délivré par le MAEP, le nombre d'expériences générales de la structure dans le domaine des prestations, justifié par les contrats et les attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution ;
- les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment les références concernant l'exécution de marchés analogues, justifiées par les contrats, et les attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution (**seules les qualification entièrement prouvées seront prises en compte**).

- l'organisation technique et managériale de la structure : la disponibilité au sein de la structure d'un personnel permanent d'encadrement et d'appui nécessaire à la réalisation de la mission (directeur exécutif ou équivalent, directeur technique, responsable administratif et financier et secrétaire) et l'organigramme de la structure.
- la liste du personnel professionnel à affecter à la mission, accompagnée de la copie simple des diplômes

Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages environ.

Les candidats peuvent s'associer avec d'autres (**ONG**), sous forme de groupement solidaire avec désignation claire d'un mandataire, en vue d'un renforcement de leurs qualifications. Lorsqu'au moins une entité du groupement répond à un critère ou à un sous-critère, cela équivaut pour tout le groupement.

BON A LANCER

**6.** Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

**7.** Une liste d'au moins cinq **(05)** et au plus huit **(08)** candidats (**ONG**) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité Contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'Autorité Contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.

**8.** Les candidats (**ONG**) présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût (SFQC).**

**9.** Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq **(5)** candidats sont présélectionnés, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres structures (**ONG**) en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'Autorité Contractante contacte directement d'autres **ONG** pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.

**10.** La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

| Critères d'évaluation | Note pour le critère[1] | Sous critères d'évaluation et note[2] | Moyens de Preuve à fournir par le candidat |
|---|---|---|---|
| **1. Nature des activités du candidat en relation avec le domaine des prestations.** | [10] | Etre une **Organisation Non Gouvernementale (ONG)** régulièrement et légalement constituée et spécialisée dans le domaine du conseil agricole, prouvé par les statuts ou tout acte officiel de création et l'agrément en cours de validité, délivré par le MAEP : **10 points**. | Inscription du domaine aux statuts ou tout acte officiel de création et agrément en cours de validité, délivré par le MAEP.<br>***NB : En cas de groupement, chaque membre doit satisfaire à ce critère.*** |
| **2. Nombre d'expériences générales du candidat dans le domaine du conseil agricole au cours des huit (08) dernières années (2016 à 2023) et l'année en cours.** | [25] | • ***Pour les anciennes structures***<br>Références dans des missions de conseil agricole en général **(02 missions à raison de 12,5 points par mission exécutée et prouvée).**<br>BON A LANCER<br>• ***Pour les structures naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***<br>- Références du Directeur Technique/Exécutif titulaire d'un (**BAC + 5)** en Agronomie ou équivalent avec au moins **dix (10)** ans d'ancienneté (**à raison de 1,25 points par année**) et au moins **deux (02)** expériences professionnelles de misions de conseil agricole en general **(à raison de 6,25 points par expérience professionnelle justifiée)** | • ***Pour les anciennes structures***<br>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution (ou attestations de service fait) appuyées des copies simples des pages de garde et de signature des contrats correspondants.<br>• ***Pour les structures naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***<br>Copies légalisées du diplôme et des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. |

[1] Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

[2] Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère. Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

| Critères d'évaluation | Note pour le critère[1] | Sous critères d'évaluation et note[2] | Moyens de Preuve à fournir par le candidat |
|---|---|---|---|
| **3. Nombre d'expériences spécifiques du candidat dans le domaine des prestations au cours des huit (08) dernières années (2016 à 2023) et l'année en cours.** | [50] | • ***Pour les anciennes structures***<br>Références dans des missions de :<br>- **Conseil agricole** dans le domaine de l'**aquaculture** pour le **lot 1** et<br>- **Conseil agricole** dans le domaine de l'**aviculture** pour le **lot 2**.<br>**(Pour chacun des lots : 02 missions à raison de 25 points par mission exécutée et prouvée).**<br>• ***Pour les structures naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***<br>**Références du Directeur Technique/Exécutif en:**<br>- **Conseil agricole** dans le domaine de l'**aquaculture** pour le **lot 1** et<br>- **Conseil agricole** dans le domaine de l'**aviculture** pour le **lot 2**.<br>**(Pour chacun des lots : 02 missions à raison de 25 points par mission exécutée et prouvée).** | • ***Pour les anciennes structures***<br>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)<br>• ***Pour les structures naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) ans d'existence***<br>Copies légalisées des attestations de travail du Directeur Technique plus CV. |
| **4. Organisation technique et managériale de la structure** | [05] | Organigramme/Répartition des tâches par Directions et (ou) Services/Domaines d'activités de la structure/Atouts de la structure/Contraintes de la structure.<br>**(01 point par rubrique bien renseignée)** | Note de présentation de la structure et organigramme de la structure |

BON A LANCER

| Critères d'évaluation | Note pour le critère[1] | Sous critères d'évaluation et note[2] | Moyens de Preuve à fournir par le candidat |
|---|---|---|---|
| **5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission**<br>**Lot 1 :**<br>**- 02 Superviseurs titulaires** d'un Bac +5 en pêche et aquaculture<br>**- 30 Conseillers agricoles** titulaire d'un DEAT en pêche et aquaculture ou d'une Licence (BAC+3) en pêche et aquaculture<br>**Lot 2 :**<br>**- 01 superviseur** Ingénieur agronome ou titulaire d'un master (BAC+5) en Agronomie;<br>**- 11 Conseillers agricoles** titulaires d'un DEAT en Production Animale ou d'une Licence (BAC+3) en Production Animale | [10] | Les deux rubriques ci-après sont pris en compte<br>Nom et prénom/Diplôme<br>**Lot 1 :**<br>**Superviseurs (02)** :<br>Rubriques bien renseignées : 1,25 points X 2 soit **2,5 points**<br>**Conseillers agricoles (30) :**<br>Rubriques bien renseignées : 0,25 points X 30 soit **7,5 points**<br>BON A LANCER<br>**Lot 2 :**<br>**Superviseur (01)** :<br>Rubriques bien renseignées : 1,75 points X 1 soit **1,75 points**<br>**Conseillers agricoles (11) :**<br>Rubriques bien renseignées : 0,75 points X 11 soit **8,25 points** | Liste du personnel sous forme de tableau avec les différentes rubriques et copies simples des diplômes |
| **TOTAL** | [100] | | |

**NB : La note minimale requise pour être présélectionné est *soixante (60) points* et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).**

**En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le candidat ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

**11.** Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14heures à 17 heures 30 minutes à l'adresse suivante : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99, Email** : prmpatda7@gmail.com.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts **dûment signée** par le candidat ou le représentant habilité du candidat et préciser **le lot** pour lequel ce dernier candidate.

**12.** Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..24 décembre.. **2024**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99, Email : prmpatda7@gmail.com**. Le dossier de présélection peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

***Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.***

BON A LANCER

***NB : Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'Appel Public à Candidature de Marché Public à l'adresse ci-dessus indiquée et inscrits sur la liste de retrait dudit dossier sont autorisés à soumettre leurs offres.***

**13.** Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB, sous le format PDF, le tout sous pli fermé, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA-OALM sise au quartier Sèmè (Abomey-Calavi), République du Bénin, Tél (+229) 21 36 17 98/21 36 17 99** au plus tard le 07 Janvier 2025 à 10 heures 00 minutes (**GMT + 1**) heure locale, très précises.

Le pli portera expressément la mention :

**« RECRUTEMENT DE PRESTATAIRES POUR ASSURER LE CONSEIL AGRICOLE AU PROFIT DES PISCICULTEURS ET DES AVICULTEURS (LOT.....) »**

**« A n'ouvrir qu'en séance publique »**

***NB : Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.***

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 7, le 07 Janvier 2025 à 10 heures 30 minutes (GMT + 1)** heure locale.

**14.** ***Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.***

**15.** Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'Avis d'Appel Public à Candidatures de Marché publics et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

BON A LANCER

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Agence Territoriale de Développement Agricole ATDA-ATLANTIQUE-LITTORAL-MONO

**Denise W. AFFOMASSE**
Personne Responsable
des Marchés Publics

## IV- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

*[Insérer Nom du Candidat]*

*[Insérer Lieu et date]*

**Objet** : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

BON A LANCER

**A**

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;

2) la note de présentation de la structure accompagnée de l'organigramme ;

3) le registre de commerce/les statuts et l'agrément (en cours de validité);

4) les preuves des expériences du candidat [*copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)*] ;

5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

*(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)*